Le 27 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE :
Le SYNPA et sa fédération européenne la FEFANA annoncent la mise en ligne de la version française de l'outil d'aide à la classification des additifs pour l'alimentation animale et des matières premières pour aliments des animaux

La distinction entre additifs pour l'alimentation animale et matières premières a des implications considérables pour la mise sur le marché européen de ces produits. Effectuer le mauvais choix peut avoir de conséquences juridiques et pratiques très dommageables pour la société qui met un produit sur le marché ainsi que pour ceux qui l'utilisent.

Au sein de l'Union européenne, le statut réglementaire de tout type d'aliment pour animaux est principalement déterminé par les définitions reprises dans les règlements (CE) n° 1831/2003 concernant les additifs pour l'alimentation animale et (CE) n° 767/2009 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux. Dans un environnement réglementaire fort complexe, les opérateurs de l'industrie de l'alimentation animale et les autorités de contrôle compétentes sont confrontés à des difficultés pour arriver à une interprétation cohérente de ces définitions.

La recommandation de la Commission européenne 2011/25 arrêtant des "lignes directrices pour la distinction entre les matières premières pour aliments des animaux, les additifs pour l'alimentation animale, les produits biocides et les médicaments vétérinaires" qui a été publiée en 2011 a été très positivement reçue par le secteur et est perçue comme une avancée vers plus de transparence et de certitude réglementaire. Néanmoins, elle était encore considérée par un certain nombre d'utilisateurs comme quelque peu théorique. Une des difficultés est que le statut légal d'un produit doit être déduit d'une combinaison de plusieurs critères pris en compte simultanément.

L'outil d'aide à la classification de la FEFANA est une nouvelle avancée qui donne à ces lignes directrices un niveau plus pratique et opérationnel, tout en respectant strictement ses définitions et critères.

Cet outil a pour but d'aider les opérateurs de l'industrie de l'alimentation animale et les autorités compétentes à avoir une même compréhension d'une substance donnée et à documenter leur décision. Il n'a néanmoins pas pour but de remplacer le jugement de la personne qui l'utilise mais plutôt de devenir une référence sur base de laquelle la

personne peut prendre une décision finale. La mise de produits sur le marché reste de la responsabilité unique de l'opérateur.

L'outil a été organisé et est basé sur un nombre limité de questions directes et précises.
Il calcule un résultat en fonction des réponses données et finira par accorder au produit une des trois propositions de classification: **additif pour l'alimentation animale**, **matière première** ou **matière première (ingrédient fonctionnel pour l'alimentation animale)**.
En fait, en plus de son utilisation en tant que macronutriment ou comme support, une matière première peut être aussi utilisée afin de remplir une des fonctions des additifs définies dans l'article 5 du règlement (CE) n° 1831/2003. Alors que cette distinction n'existe pas dans le cadre réglementaire de l'alimentation animale de l'Union européenne, elle correspond à une réalité pratique : ces produits sont proches du concept d'additif tout en étant définis légalement comme matières premières.

Au cours de sa phase de développement, cet outil a été maintes fois testé avec de nombreux produits par des membres du SYNPA, de la FEFANA et des partenaires externes. Il a été reconnu qu'il apporte cohérence et logique dans l'évaluation.

L'outil d'aide à la classification, ainsi qu'un mode d'emploi, sont disponibles à l'adresse http://www.fefana.org/ClassTool/
Il faut choisir la version française en cliquant sur l'onglet situé en haut à droite de la page d'accueil.

Contact presse : SYNPA : tél : 01 40 62 25 80.

FEFANA – l'Association européenne des spécialités, ingrédients et leurs mélanges pour la nutrition animale – représente ce secteur d'activité au sein de l'Union européenne. Comptant plus d'une centaine de membres dans 28 pays européens, cette organisation représente les intérêts de l'industrie des ingrédients de spécialité qui rentrent dans la chaîne alimentaire via l'alimentation animale, qu'ils soient produits en Europe ou importé de pays tiers. Parmi nos sociétés membres, elle compte des fabricants et marchands d'additifs en alimentation animale, d'ingrédients fonctionnels en alimentation animale, de prémélanges et d'autres mélanges d'ingrédients de spécialité. L'association est l'interface entre l'industrie des additifs et ingrédients fonctionnels et l'Union européenne, y compris les Etats membres, afin de promouvoir, préserver et défendre les intérêts communs et généraux de cette industrie.

SYNPA – Syndicat national des producteurs d'additifs et d'ingrédients de la chaîne alimentaire - Créé en 1968, le SYNPA représente :

- En alimentation animale : les producteurs et distributeurs d'additifs pour l'alimentation animale
- En alimentation humaine : les producteurs et distributeurs d'ingrédients à vocation technologique (additifs, enzymes alimentaires) et d'ingrédients à vocation santé (vitamines, minéraux, fibres, nutriments, nouveaux ingrédients,…).

Tourné vers l'innovation, les adhérents consacrent de 3 à 8 % de leur chiffre d'affaires au poste de recherche et développement.
Le SYNPA compte 40 sociétés adhérentes, des PME aux filiales d'entreprises internationales.
Depuis 2005, le SYNPA pour sa partie alimentation animale, est intégré au réseau FEFANA.